

VILLE DE MARSEILLE

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL
A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
SCRUTIN DU 6 DÉCEMBRE 2018

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LA RÉPARTITION DES VOIX
ENTRE LA CFE – CGC ET LA CFTC

CATÉGORIE C

L'an deux mille dix huit, le 6 décembre, le bureau centralisateur présidé par
M...~~LOTHÉRIE - S. B. T. K.~~... , a défini en présence des organisations syndicales
ci-après : *Caroline*

M...~~FLANCOUX - TOUCHARD~~... représentant le syndicat SNT CFE-CGC

M...~~WUDEVIC - BERGOSIAN~~... représentant le syndicat CFTC

pour la CAP Catégorie C, le nombre de voix entre les 2 syndicats suite au protocole
d'alliance électorale du 25 juin 2018.

TOTAL DES VOIX : ..~~569~~.....

80 % au bénéfice de la CFTC = ~~439,20~~ voix

20 % au bénéfice du SNT CFE - CGC = ~~109,80~~ voix

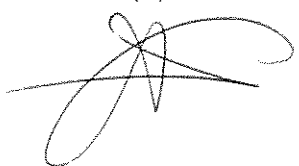
En conséquence, la répartition est la suivante :

CFTC =~~440~~ voix

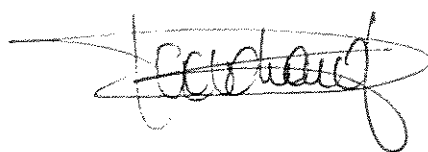
SNT CFE – CGC =~~109~~ voix

Le présent document, établi en double exemplaire, a été, après lecture, signé par la
présidente et les représentants des organisations concernées.

Le(a) Président(e)



SNT CFE – CGC



CFTC



VILLE DE MARSEILLE

PROCÈS VERBAL DE RECENSEMENT GÉNÉRAL DES VOTES
POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL
A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
DE LA CATÉGORIE C
DE LA VILLE DE MARSEILLE

SCRUTIN DU 6 DÉCEMBRE 2018

BUREAU CENTRAL DE VOTE

Le... 6/12/2018, à 22 H 49, s'est réuni le bureau centralisateur, institué par l'arrêté du 28/11/2018 du Maire de Marseille, dans les conditions prévues par le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié et composé comme suit :

Président : Mme Caroline POZMENTIER - SPORTICH

Secrétaire : Olivier THOANNE

◇ Représentants des organisations syndicales : (délégués de listes)

- [Nom de la liste]... FO [Nom] [Prénom du délégué]... Pierre LAUZAT
- [Nom de la liste]... UTICA [Nom] [Prénom du délégué]... Jocelyne GAZZALINO
- [Nom de la liste]... CGT [Nom] [Prénom du délégué]... Lucie BEAULIEUX
- [Nom de la liste]... FSU [Nom] [Prénom du délégué]... Magyane BELLEC
- [Nom de la liste]... CFE CGC CFTC [Nom] [Prénom du délégué]... Francis TOUCHARD
- [Nom de la liste]... CFDT [Nom] [Prénom du délégué]... MARTIN CHAMARA
Christophe

Le bureau centralisateur a procédé au recensement général des votes émis dans les divers bureaux vote mis en place à l'occasion de l'élection à la CAP catégorie C

◇ Ce recensement a donné les résultats suivants :

Inscrits	Votants	Nul(s) et Blanc(s)	Exprimés	Correspondance
8808	4984	192	4792	283

✧ S'agissant des votes par correspondance, ont été mises à part, sans avoir donné lieu à émargement, les enveloppes extérieures suivantes :

Motifs conduisant à écarter les enveloppes	Nombre d'enveloppes mises à part
Non acheminées par La Poste.....	1
Parvenues au bureau central de vote après l'heure fixée pour la clôture du scrutin.....	
Ne portant pas la signature de l'agent et le nom écrit lisiblement.....	7
Parvenue en plusieurs exemplaires sous la signature d'un même agent.....	
Comprenant plusieurs enveloppes intérieures.....	
Autres cas de nullité... 1 (d'après reconnaissance) 1 (électeur non adhérent votes par correspondance)	1 + 1
TOTAL	10

✧ Nombre de voix obtenues par chacune des listes en présence et répartition des sièges :

Sigle	Nom de la liste	Organisation syndicale nationale de rattachement	Listes communes oui/non	Nombre de voix obtenues	%	Nombre de sièges obtenus
CFDT	CFDT INTERCO 13			254		0
UNSA	UNSA TERRITORIAUX			472		1
FO	FORCE OUVRIERE			2086		4
CGT	CGT TERRITORIAUX ET ICT			755		1
CFTC - CFE - CGC	CFTC SNT CFE CGC -			549		1
FSU	FSU TERRITORIALE 13			676		1

LISTE COMMUNE (A REMPLIR EN CAS DE LISTE COMMUNE)

✧ Répartition des suffrages exprimés de la liste commune des organisations syndicales

■ Nombre total de suffrages exprimés pour la liste commune :

■ Base de répartition fixée lors du dépôt de la liste (ou à défaut parts égales) :

■ Nombre de suffrages exprimés répartis par organisation syndicale :

✓ Organisation syndicale :

✓ Organisation syndicale :

Désignation des représentants titulaires

Les listes exercent leur choix successivement dans l'ordre décroissant du nombre de sièges qu'elles obtiennent. La liste ayant droit au plus grand nombre de sièges choisit chacun d'eux, le cas échéant, dans un groupe hiérarchique différent, sous réserve de ne pas empêcher par son choix une autre liste d'obtenir le nombre de sièges auxquels elle a droit dans les groupes hiérarchiques pour lesquels elle avait présenté des candidats.

Les autres listes exercent ensuite leur choix successivement dans l'ordre décroissant du nombre de sièges auxquels elles peuvent prétendre, dans les mêmes conditions et sous les mêmes réserves.

Dans l'hypothèse où une liste incomplète obtiendrait un siège de plus que le nombre de candidats présentés par elle lui permet de pourvoir, ce siège est attribué à la liste qui, en application du tableau ci-dessus, l'obtient en second.

En cas d'égalité du nombre de sièges obtenus, l'ordre des choix est déterminé par le nombre respectif de suffrages obtenu par les listes en présence. En cas d'égalité du nombre des suffrages, l'ordre des choix est déterminé par voie de tirage au sort.

Désignation des représentants suppléants

Il est attribué à chaque liste un nombre de représentants suppléants égal à celui des représentants titulaires.

Les suppléants sont désignés parmi les candidats venant immédiatement à la suite des candidats élus titulaires et dans l'ordre de présentation de la liste.

Sont déclarés élus sur les sièges obtenus, après désignation par le représentant habilité par chaque organisation syndicale :

Groupe hiérarchique I

Nom de la liste	Organisation syndicale nationale de rattachement	Titulaires	Suppléants	
			F ou H	F ou H
[Nom]		1. [Nom, Prénom]	1. [Nom, Prénom]	
FSU Fen 13		Benjamin BAULAND	H Di NEGLIO Neni RENO	F
CFTC SINT CFE CGC		Sophie LUBRANO A SCAMPARORSE	F Nani CARDIN ROBERT	F
UTSA		Patrice PINTO	F Christian SCHULTZ	H

Groupe hiérarchique II

Nom de la liste	Organisation syndicale nationale de rattachement	Titulaires	Suppléants	
			F ou H	F ou H
[Nom]		1. [Nom, Prénom]	1. [Nom, Prénom]	
fo		Ricard LEBORGNE	F Helley BIANCHI/PARTINEX	F
fo		Véronique SPICCIANI	F KRAHLI William	H
fo		Lionel ALAIMO	H Florence LEYRI	F
fo		Nazelle GILBERTI	F Mehdi CHOUKRI	H
CGT		Nane Louisa REZIV	F Mikael CAMBOVA	H

Observations et réclamations :

Le présent procès-verbal, dressé en double exemplaire et clos, le 6/12/2018... à 23h05... est signé, après lecture, par les membres du bureau de vote.

Le Président,

Le Secrétaire,

Les représentants des
organisations syndicales,

CATEGORIE C

BV	INS	VOT	NULS	BLANCS	EXP	CORR.	CFDT INT 13	UNSA TERR	FO	CGT ICT	CFTC SNT CFE	FSU TERR 13
1	274	194	5	5	184	0	6	14	67	16	50	31
2	737	331	10	6	315	253	16	23	148	49	37	42
3	419	272	2	13	257	0	12	56	75	19	65	30
4	557	317	10	5	302	0	22	17	141	61	19	42
5	610	398	5	0	393	0	35	62	123	122	19	32
6	696	417	1	7	409	0	37	30	139	111	7	85
7	696	420	5	1	414	0	49	33	147	115	33	37
8	514	300	15	2	283	0	7	18	153	22	29	54
9	476	241	7	5	229	0	3	41	113	50	13	9
10	470	189	5	0	184	0	6	11	59	8	58	42
11	257	172	3	2	167	0	4	33	88	11	13	18
12	272	154	4	4	146	0	4	6	86	17	21	12
13	401	215	6	0	209	0	8	6	74	26	38	57
14	422	264	6	2	256	0	6	18	155	11	30	36
15	360	180	7	3	170	0	5	14	99	14	19	19
16	481	252	9	5	238	0	12	31	115	43	14	23
17	409	226	7	4	215	0	4	13	119	26	19	34
18	384	226	7	5	214	0	4	19	110	16	32	33
19	373	216	3	6	207	0	14	27	75	18	33	40

TOTAUX	8808	4 984	117	75	4 792	253	254	472	2 086	755	549	676
%		0 56 %	0 02 %	0 01 %	0 54 %	0 05 %	0 05 %	0 09 %	0 43 %	0 15 %	0 11 %	0 14 %